

Les représentants de ces pays à la Deuxième Commission ont souligné la nécessité d'un tel traitement préférentiel et ont démontré que ne pouvant fournir qu'un faible pourcentage de la demande, leur plan ne pouvait causer de préjudice aux grands pays producteurs d'outre-mer. Ils insistèrent que ce n'était pas un accord régional qu'ils désiraient, mais bien une exception, à la clause de la nation la plus favorisée et déclarèrent que s'ils ne réussissaient à obtenir la reconnaissance de cette exception, il leur faudra forcément avoir recours aux accords régionaux. Ce traitement préférentiel, dirent-ils, une fois acquis, ne serait que temporaire et ne s'appliquerait qu'aux céréales et aux pays d'Europe qui ont le capital pour base d'organisation. Les céréales russes seraient exclues des avantages de la préférence parce qu'elles sont vendues aux prix de "dumping" et pour fins politiques. Leur demande de traitement préférentiel n'a pas été adressée aux pays libre-échangistes d'Europe; aussi, se proposent-ils sur les marchés de ces pays, de faire face à la concurrence ouverte.

Plusieurs pays d'outre-mer, notamment l'Inde, l'Australie, l'Afrique-Sud et le Canada se sont opposés à cette proposition, ainsi que d'autres pays, y compris la Grande-Bretagne.

Le délégué canadien, tout en reconnaissant la valeur de quelques-unes des résolutions de Varsovie, souleva de sérieuses objections à celle traitant de préférence, aussi a-t-il suggéré que la Deuxième Commission devait tout simplement se borner à en noter la teneur.

À la fin des délibérations, le rapporteur, selon la coutume, a préparé un rapport résumant les propositions générales qui ont fait l'objet de la discussion au sein de la Commission. Les délégations du Commonwealth d'outre-mer ainsi que la délégation britannique, estimèrent que le rapport ne tenait pas suffisamment compte de leur point de vue en matière de préférence tel que précisé au cours du débat. Le délégué du Canada, parlant au nom du Commonwealth, a réussi, après une longue discussion, à faire insérer, dans le rapport à l'Assemblée, la déclaration suivante:

"Les délégations de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande et de l'Union Sud-Africaine, sans se prononcer sur le fond de la question, ont exprimé cette opinion que la proposition contenue dans la résolution de Varsovie aux fins d'accorder un traitement préférentiel, sur les marchés européens, aux céréales produites en Europe, n'est pas une question sur laquelle la Onzième Assemblée de la Société des Nations devrait exprimer une opinion."

La résolution telle que finalement soumise à l'Assemblée et adoptée par elle ne contient aucune déclaration à ce sujet. Elle se borne à énoncer que c'est une question propre à être soulevée au cours des négociations qui auront lieu en novembre pour faire suite à la Conférence en vue d'une trêve douanière tenue le printemps dernier.

Lorsque le rapport fut présenté à l'Assemblée, le délégué du Canada (Sir Robert Borden) et certains des délégués des Dominions ont réitéré leurs réserves.

Après quelque discussion, l'Assemblée a adopté les dix-neuf résolutions présentées par la Deuxième Commission.

Travaux du Comité financier.

Le rapport de l'Organisation financière de la Société des Nations qui a été soumis à la Deuxième Commission, présente un intérêt plus qu'ordinaire. Il renferme non seulement un résumé des travaux de l'année, mais aussi une analyse des travaux passés du Comité financier et un compte rendu exact de ses fonctions.

La première partie du rapport signale l'heureux achèvement ou l'achèvement prochain de quatre des tâches les plus importantes auxquelles ce Comité a consacré une grande partie de son temps au cours des dernières années, à sa-